

À qui de droit

Genève, le 28 janvier 2022

Attestation d'affiliation

---

Nous certifions par la présente que l'entreprise

VON RO ECHAFAUDAGES SA LANCY

Route des Jeunes 59

1227 Carouge

est affiliée à la Société Suisse des Entrepreneurs Genève en qualité de membre et est assujettie à la Convention collective de travail pour les échafaudeurs suisses (2020-2023).

La présente attestation est établie à la demande de l'entreprise.



Eric Biesel  
Directeur



Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève  
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20  
www.ccb.ch  
CCP 12-4493-3

Entreprise  
VON RO ECHAFAUDAGES SA  
Case postale 1753  
1211 Genève 26

Tél direct : 022 949 19 62

Réf : PYC / fb / 3397  
(A rappeler dans toute correspondance)

## **A T T E S T A T I O N**

Par la présente, nous attestons que l'entreprise VON RO ECHAFAUDAGES SA est affiliée à notre Caisse de compensation AVS/APG/AC/LAMAT et à notre Caisse d'allocations familiales CAFINCO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997

A faire valoir à qui de droit.  
Genève, le 28 janvier 2022

Caisse de compensation de la SE  
Agence de Genève AVS 66.2

Pierre-Yves Cordey  
Responsable Entreprises

# ATTESTATION MULTIPACK

N° 67071

Caisses de compensation  
bâtiment - gypserie - étanchéité - carrelage  
Caisse de l'industrie de la construction  
Rue de Malatrex 14 1201 Genève

DUREE DE VALIDITE DEPUIS LA DATE D'EMISSION :  
SELON LES EXIGENCES DE LA SOUMISSION  
A DEFAUT A DETERMINER PAR LE DESTINATAIRE

Nous certifions que l'entreprise :



VON RO ECHAFAUDAGES SA  
CASE POSTALE 1753  
1211 GENEVE 26

1. est liée par la Convention collective de travail (CCT), applicable dans le canton de Genève, régulièrement conclue au sens des art. 356 et ss. CO, par les partenaires sociaux les plus représentatifs dans la profession de :

MONTAGE ET LOCATION D'ECHAFAUDAGES

2. est à jour avec le paiement des cotisations d'AVS/AI/APG/AC et d'assurance maternité, auprès de la Caisse No 66.2.
3. est à jour avec le paiement des cotisations d'allocations familiales (AF).
4. est à jour avec le paiement des cotisations de prévoyance professionnelle (LPP).
5. est à jour avec ses obligations en matière de prestations sociales conventionnelles.
6. est à jour avec le paiement de l'impôt à la source ou n'est pas inscrite au rôle des débiteurs de prestations imposables à la source.
7. est à jour avec le paiement des primes SUVA.
8. est inscrite au Registre du commerce.

MODALITES AU VERSO

Information sur l'effectif de l'entreprise (plage selon définition au verso) :

Exploitation :

Administratif et Technique :

Apprentis :

Pour le ou les organismes de compensation et avec l'accord des partenaires sociaux intéressés :

Genève, le 10 janvier 2022

Jean Rémy Roulet  
Directeur

## CHARTRE D'ÉTHIQUE DE LA SSE GENÈVE

1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2022

### Nous certifions que l'entreprise

#### VON RO ECHAFAUDAGES SA LANCY

Route des Jeunes 59  
1211 Genève 26

1. Est affiliée à la Société Suisse des Entrepreneurs - Section de Genève
2. Est liée par le code de déontologie défini par la Charte d'éthique de l'association qui respecte les 10 principes suivants :

- |  |
|--|
| I. Conseiller les clients au plus près de leurs intérêts   |
| II. Respecter les règles de l'art de la profession et les normes professionnelles en vigueur   |
| III. Promouvoir des critères et des normes de qualité et de sécurité   |
| IV. Appliquer et faire appliquer les Conditions générales du contrat d'entreprise édition 2016 FMB-FAI-État de Genève-Ville de Genève  |
| V. Appliquer les conventions nationales et locales, ainsi que les usages professionnels de la branche, sans restriction. Respecter toutes les dispositions relatives aux conditions minimales de travail, dont la non-discrimination, notamment l'égalité de traitement entre hommes et femmes |
| VI. S'interdire l'emploi de main-d'œuvre clandestine   |
| VII. Lutter contre le travail au noir  |
| VIII. Être à jour avec ses obligations conventionnelles et sociales en fournissant en tout temps les attestations requises   |
| IX. Promouvoir la formation et le perfectionnement professionnel   |
| X. Accepter de se soumettre aux contrôles des commissions paritaires   |

### Effectifs de l'entreprise

Exploitation  Administratif et technique  Apprentis

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022.

Pour la Société suisse des Entrepreneurs – Section de Genève



René Leutwyler  
Président



Frédéric Gros  
Vice-président